



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2017-017

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres pour l'entretien hivernal de ses rues (\pm 45 kilomètres) et trottoirs (\pm 4 kilomètres). Les travaux comprennent notamment : le déneigement et le déglçage de la chaussée et des trottoirs, l'enlèvement de la neige et de la glace à divers endroits, incluant leur chargement et leur transport au site de disposition des neiges usées de la Ville, le soufflage de la neige sur les terrains, la réception, la manutention et l'entreposage des abrasifs et fondants (fournis par la Ville), la préparation préliminaire des abrasifs ainsi que le balisage des obstacles.

Le contrat sera octroyé pour la saison hivernale 2017-2018. Il est toutefois renouvelable d'année en année, jusqu'à concurrence de quatre (4) saisons hivernales additionnelles.

Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser **exclusivement** au responsable identifié ci-après :

Monsieur Jean Bolduc
Téléphone : (450) 621-1460 poste 101
Télécopieur : (450) 621-8483
Courriel : jboulduc@ville.bois-des-filion.qc.ca

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur minimale de dix pour cent (10 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivants la date d'ouverture des offres, sous l'une des formes décrites ci-après :

- un chèque visé et libellé à l'ordre de Ville de Bois-des-Filion; ou
- un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Autorité des marchés financiers à se porter caution.

La garantie de soumission sous forme de cautionnement doit de plus être accompagnée d'une lettre d'engagement, émise par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie stipulant qu'un cautionnement d'exécution, représentant une valeur de cent pour cent (100 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), sera accordé au soumissionnaire si son offre est retenue.

Votre offre scellée doit être déposée **avant 11 h, heure normale de l'Est (HNE), le 24 juillet 2017**, au Service du greffe, à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi inclusivement et de 8 h à 12 h, le vendredi. Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à **11 h 01**.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 27 juin 2017.

Charles-Hervé Aka
Greffier